



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-21

Nature de l'acte :
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 09

Le 25/10/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 17/10/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : MATHIEU Christophe (procuration à MATHIEU-ZAKI Maryline)

Absents excusés : FISCHER Julie, MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : PANSARD Frédéric

01 – CONVENTION DE DENEIGEMENT DES VOIES PRIVEES

Tarif et conditions

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une commune peut, au titre de l'article L.2331-2 du CGCT relatif aux recettes non fiscales des communes, établir des redevances pour services rendus, même sans qu'un texte de loi ou un règlement ne l'ait prévu.

Dans ce cadre, il est proposé aux habitants de la commune qui le désirent, de signer une convention de déneigement.

Après lecture de la convention annexée à la délibération,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention de déneigement des voies privées
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 27/10/2023
- Affichée le 27/10/2023
- Certifiée exécutoire le 27/10/2023

Le Maire



Pascal COURTOIS



Le Maire,

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2023-21

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-27T10-37-33.00 (MI248488484)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20231025-DEL2023-21-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : CONVENTION DE DENEIGEMENT DES VOIES PRIVEES ET
CONDITIONS

Date de décision : 25/10/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2023-21 - convention de
dénigement des voies privées.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL 2023-21 -
convention de déneigement
des voies privées.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/10/23 à 10:37

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 27/10/23 à 10:37

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 27/10/23 à 10:42

